



Notifié le

Notification reçue le

Publié le

Certifié exécutoire, le Maire

Partie réservée au visa
de la Sous-Préfecture

Service : Secrétariat Conseil Municipal

ADMINISTRATION GENERALE

Délégation de fonction et de signature

Mme Aïna-Marie PECH

Conseillère Municipale déléguée aux entretiens citoyens auprès de l'Adjoint du personnel, des moyens généraux, de l'état-civil, des élections et des cimetières.

Le Maire de la Ville de Béziers,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L2122.18,

CONSIDERANT qu'une délégation de fonction a été consentie à tous les adjoints,

CONSIDERANT qu'afin d'assurer la bonne marche de l'administration municipale, il convient de déléguer certaines fonctions aux Conseillers Municipaux,

CONSIDERANT qu'il est nécessaire de mettre à jour les délégations de signature

ARRETE

ARTICLE 1 : Mme Aïna-Marie PECH, Conseillère Municipale déléguée aux entretiens citoyens auprès de l'Adjoint du personnel, des moyens généraux, de l'état-civil, des élections et des cimetières est chargée des entretiens citoyens dans le cadre des intégrations républicaines en l'absence de Mme Laëtitia LAFARE, Conseillère Municipale.

ARTICLE 2 : En sa qualité de Conseillère Municipale déléguée aux entretiens citoyens, Mme Aïna-Marie PECH reçoit délégation de signature pour les pièces et documents, relevant de son

secteur qui lui seront présentés par le Directeur Général des Services de la Mairie.

ARTICLE 3 : Madame la Directrice Générale des Services est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs.

Fait en l'Hôtel de Ville de Béziers, le

08 NOV 2021



Robert MENARD

